



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers le 30 mai 2023

#### **Sécheresse : Nouvelles mesures de restriction ou de suspension des prélèvements d'eau en rivière ou en nappe souterraine pour tous les usages publics ou privés dans le département de la Vienne.**

Ces nouvelles mesures concernent les bassins suivants :

- **Bassin de la Dive du Nord** : Mesure d'alerte à l'indicateur de Pouancay ;
- **Bassin du Clain** : Mesures d'alerte renforcée à l'indicateur de Château-Larcher et mesures d'alerte de printemps aux indicateurs de Petit Chez Dauffard, de la Charpraie et Vigilance aux indicateurs de la Cagnoche et de la Douce.

Ces nouvelles mesures concernent tous les usages à partir de tous les prélèvements d'eau par pompage dans une rivière, dans un forage, dans un puits, ou dans un plan d'eau connecté. Les prélèvements sur le réseau d'eau potable ne sont pas concernés par ces mesures.

Monsieur le Préfet a signé le 24 mai 2023 deux arrêtés préfectoraux en ce sens. Les dispositions de ces arrêtés sont applicables à partir du lundi 29 mai 2023 – 8h.

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante :

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers